

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-10-9
Séance du vendredi 4 juillet 2008

**PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
THEATRE SCOLAIRE EN LANGUE ALLEMANDE
DANS LES ECOLES DE LA VALLEE DE LA DOLLER
(troisième édition)**

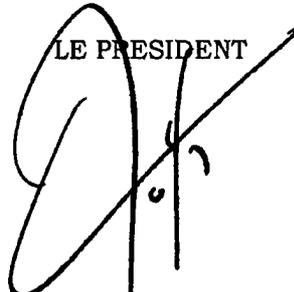
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération du Conseil Général E-6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente
- VU la délibération n° 2008/I-8/04 des 13 et 14 décembre 2007, relative au B.P. 2008 "Programme Langue et Culture Régionales 2008"
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une subvention de 1 000 € à l'Association des œuvres scolaires de la Vallée de la Doller de SENTHEIM
- ❖ précise que cette aide sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, enveloppe 20306, fonction 28, programme E058

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER